

COMMUNE DE MESLAND

CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 19 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2016

Présents : MM. GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, MORISSET Gilles, DELPY Jérôme, ODONNAT Cédric, GIRAUD Isabelle, GÉRARD Jean-Pierre, HELTZLÉ Jérôme, LEBAY Paule

Excusés : MM MULTEAU Dimitri, DAVID Catherine, BOYER Christophe, GASNIER Richard qui donne pouvoir à Monsieur GUETTARD Philippe

Absent : M BRUNO Christian

Madame GIRAUD Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

VENTE DE PEUPLIERS RUE DE LA FONTAINE

Délibération N°18/16 publiée le 02/05/2016 - Transmise à la préfecture le 02/05/2016 - Reçue à la préfecture le /05/2016

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée C 843 située à Mesland, Rue de la Fontaine, depuis le 17 novembre 2015. Cette acquisition a été réalisée suite à un échange sans soulte avec Monsieur GUILLY dans l'objectif de réaliser des travaux de remplacement de la Petite Cisse dans son lit d'origine.

Des peupliers dangereux se trouvant sur cette parcelle doivent être abattus, ces travaux seraient à prévoir dans le courant du mois de juin ou juillet 2016.

Monsieur GUETTARD indique qu'il a eu une offre à 10 €/m³ pour environ 35 à 40 m³ par la scierie du Chêne aux Moines située à ARTINS (41800) et propose au conseil d'accepter cette offre. Le montant définitif de la vente sera déterminé par le produit du prix au m³ par le volume cubé au sol par le bûcheron.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette offre et autorise monsieur le Maire à signer le contrat avec la Scierie du Chêne aux Moines d'ARTINS.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2016 AUX ASSOCIATIONS

Délibération N°19/16 publiée le 02/05/2016 - Transmise à la préfecture le 02/05/2016 - Reçue à la préfecture le /05/2016

Monsieur le Maire propose de voter des subventions supplémentaires aux associations qui ont adressé une demande au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'année 2016, les subventions suivantes :

Association de gymnastique d'entretien de Monteaux	: 80.00 Euros
ASJ Onzain Basket	: 60.00 Euros
Chambre des Métiers et de l'artisanat	: 70.00 Euros

Monsieur le Maire indique que les subventions seront versées après que chaque association ait fourni à la mairie une copie certifiée de ses budgets et comptes de l'exercice écoulé.

REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC

Point reporté à une date ultérieure.

CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE CENTRE DE LOISIRS DE JUILLET A ONZAIN

Délibération N°20/16 publiée le 02/05/2016 - Transmise à la préfecture le 02/05/2016 - Reçue à la préfecture le /05/2016

Suite à la dissolution du SIPO, la Commune d'Onzain est amenée à gérer le centre d'accueil de loisirs d'été du mois de juillet. Elle souhaite conserver les mêmes principes d'organisation et de gestion que le SIPO, c'est-à-dire accueillir les enfants âgés de 3 à 11 ans et permettre aux familles meslandaises de bénéficier du même tarif que les familles onzainoises. La Commune de Mesland s'engagerait à participer à hauteur de 5.50 € par jour/enfant.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable pour la participation de 5.50 €/jour/enfant et autorise Monsieur le Maire à signer la convention se rapportant à cette affaire avec la Commune d'Onzain.

QUESTIONS DIVERSES

Gilles MORISSET indique que l'A.P.E. renouvelle sa vente de plants de tomates au profit des écoles pour la dernière année.

Jérôme DELPY indique que la bibliothèque de Monteaux est à la recherche de livres qui serviraient aux activités périscolaires.

Isabelle GIRAUD fait part du problème sanitaire survenu à l'école de Mesland. où 6 enfants ont été malades. Madame la Directrice d'Ecole a prévenu l'ARS pensant qu'il s'agissait d'une intoxication alimentaire. Les analyses des échantillons de nourriture conservés se sont révélées négatives. Le laboratoire départemental d'analyses de Loir-et-Cher est venu faire des prélèvements d'eau à la cantine, aucune bactérie n'a été décelée. Les parents en ont été informés.

Travaux d'enfouissement : EDF interviendra les 18 & 19 juin 2016 pour effectuer le basculement du réseau aérien vers le réseau souterrain. 14 nouveaux lampadaires d'éclairage public vont être installés avec des lanternes.

Evelyne PEUDEVIN demande si, pour le repas du 13 juillet, il est envisagé de reprendre le même traiteur : réponse affirmative dans la mesure où ce dernier a donné satisfaction jusque là.